



47150 LaCapelle-Biron

PARC-EN-CIEL

Parc d'Aventure et de loisirs !

FICHE de PRÉ RÉSERVATION

Groupe (CE, séminaires, ...)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom du responsable du groupe:

☎/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

mail :

DATE souhaitée de la visite :

Horaire d'arrivée : Horaire de départ :

ACTIVITE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR (PAH)

Parcours Acrobranche	Enfants de 3/6 ans	Enfants de 7/12 ans	Adultes & enfants de 12 ans et +
Nombre de pratiquants

Le règlement des PAH de Parc-en-ciel (conditions de participation, règles de sécurité, responsabilité du participant, encadrement des enfants, ...) doit être lu et accepté avant toute chose et par tous.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou adultes qui les accompagnent.

Activité PAH : location pour 3 heures de l'Équipement de Protection Individuel (EPI : baudrier, longues, mousquetons, poulie, ...) nécessaire à la pratique de l'activité des PAH proposée, initiation à l'activité pour une pratique autonome de l'activité, effectuée par les opérateurs qualifiés du parc et parcours test obligatoires avant de démarrer l'activité, évolution sur les différents parcours en fonction de l'âge, de la taille et des capacités de chacun et sous l'encadrement des accompagnateurs et sous la surveillance des moniteurs de Parc en ciel.

AUTRES ACTIVITES CHOISIES

Nombre de participants	MINI-GOLF	DISC-GOLF	BAIGNADE
Enfants de 3/11 ans
Adultes et Enfants de 12 ans et plus

Activité baignade : le règlement intérieur de la baignade doit être lu et respecté; la qualité de l'eau ainsi que la sécurité des baigneurs dépendent avant tout du comportement de chacun : « une baignade naturelle est un endroit qui demande une certaine discipline aux baigneurs ; La qualité de l'eau qu'il nous faut absolument préserver pour éviter les éventuels risques sanitaires dépend aussi du respect des consignes, alors aidez nous à maintenir cet équilibre biologique et naturel en respectant les consignes qui nous sont données.

Le passage à la douche est obligatoire avant de se baigner et les shorts de bain et les bermudas ne sont autorisés que pour l'usage unique de la baignade.

Les parents (ou adultes responsables) doivent surveiller le déshabillage et le passage aux douches des enfants et s'assurer de leur propreté.. Ils sont responsables de leurs comportements et s'appliquent à faire respecter le règlement.

Les enfants qui ne savent pas nager ainsi que les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte ayant réglé l'accès à la baignade ; L'accès à la baignade est payant et toute personne qui y accède doit être en tenue de bain et sans chaussures. Un bracelet d'identification est remis à chaque baigneur.

Le règlement de la BAIGNADE de Parc-en-ciel doit être lu et accepté avant toute chose et par tous.

Visiteurs	Enfants de 3/11 ans	Adultes et Enfants de 12 ans et plus
Nombre

L'accès au parc est payant sauf pour les enfants de moins de 3 ans ;

N'hésitez à nous contacter pour toute information complémentaire, nous sommes à votre écoute pour vous aider à créer une sortie ludique, sportive et enrichissante, une journée de plaisir et de détente pour tous.



47150 LaCapelle-Biron

Votre contact :

Chantal BURON
06 79 39 06 32 ou 05 53 71 84 58
parc-en-ciel@orange.fr
www.parc-en-ciel.com

